

Assurances et prévoyance

Pack Start-up pour les créateurs d'entreprise /





Simple et pratique /

La question des assurances se pose à de nombreux jeunes entrepreneurs au début de leur activité indépendante. Votre conseiller AXA se fera un plaisir de vous expliquer tout ce qu'il faut savoir et de mettre au point avec vous une solution de prévoyance et d'assurance très simple.

Une personne sûre de ses compétences et de ses performances, qui souhaite assumer seule ses responsabilités, opte de plus en plus souvent pour l'indépendance. Elle doit cependant veiller à ne pas se laisser submerger par les tâches administratives. Le pack Start-up d'AXA vous fait gagner du temps en vous proposant des conseils complets et une gestion simplifiée.

Si l'indépendance est une chance, elle comporte également une part d'incertitudes. Comment se présente votre situation de prévoyance professionnelle et individuelle? Et votre assurance de personnes en faveur de vos employés? Avez-vous besoin d'une assurance de choses ou de la responsabilité civile? Grâce au pack Start-up, AXA vous propose une combinaison d'assurances adaptée à vos besoins et à votre situation pour accompagner vos débuts dans le monde de l'indépendance.

Le pack Start-up en bref

Couverture d'assurance et de prévoyance

Votre conseiller AXA analyse avec vous la situation de votre entreprise afin de recenser vos besoins en termes d'assurances obligatoires et facultatives:

- Assurances de personnes (assurance-accidents et assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie)
- Prévoyance professionnelle et prévoyance individuelle
- Assurances de choses et de la responsabilité civile
- Assurances de protection juridique

Assistance juridique

- Renseignements juridiques par téléphone à concurrence de 100 CHF
- Portail juridique MyRight.ch proposant des modèles de contrats et un service de conseil juridique en ligne

Formation pour créateurs d'entreprise

Rabais de 100 CHF à valoir sur 16 cours de l'Ecole-club Migros ayant trait à la création d'entreprise

Guide Start-up

Tout ce qu'il faut savoir sur la création, la gestion et la protection financière d'une petite entreprise

Rabais de combinaison

Réductions accordées si plusieurs assurances sont conclues auprès d'AXA.

Logiciel d'entreprise Sage Start

Bénéficiez d'un rabais pouvant aller jusqu'à 320 CHF et des avantages suivants:

- coordination simple des flux de capitaux et de marchandises
- gestion efficace de la comptabilité, des factures et des commandes
- gestion simple des salaires

Outil pour le business plan

Outil pour l'établissement d'un business plan

Les assurances dont vous avez vraiment besoin /

Lors de la phase de lancement de votre nouvelle entreprise, vous allez devoir tout faire pour que chaque franc investi serve effectivement les intérêts de votre société. Il est donc plus que jamais essentiel que vos solutions d'assurance s'avèrent efficaces et respectent vos priorités d'entrepreneur.

Analyse des risques

En tant que jeune entrepreneur, vous êtes confronté aux questions suivantes:

- De quelles assurances ai-je besoin?
- Quels sont les risques que je ne peux pas assurer?
- Quels sont les risques non déterminants?

Votre conseiller AXA vous aide à évaluer votre situation tant personnelle que professionnelle.

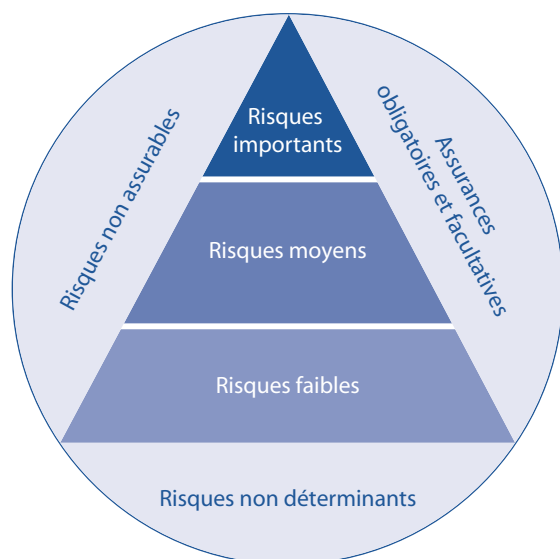
Assurances obligatoires

Les réglementations régissant les assurances obligatoires ne s'appliquent pas systématiquement et ne valent pas pour tous les types de société. Il existe des différences en fonction des formes juridiques et des secteurs d'activité. Dans ce domaine, il est possible de prendre les bonnes décisions tout de suite.

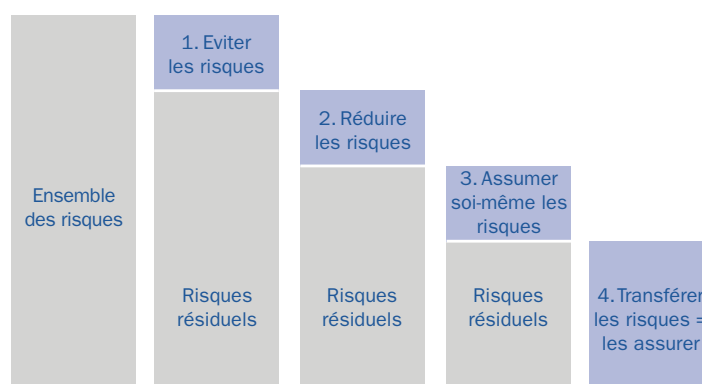
Des assurances sur mesure

Quelles sont les assurances facultatives susceptibles de vous apporter une valeur ajoutée? Dans quelles circonstances est-il judicieux de souscrire une couverture supplémentaire? Ce sont là des questions auxquelles il n'est possible de répondre qu'au cas par cas. AXA trouvera avec vous une solution qui convient aussi bien à vous-même qu'à votre entreprise.

Situation en termes de risques



Maîtrise des risques



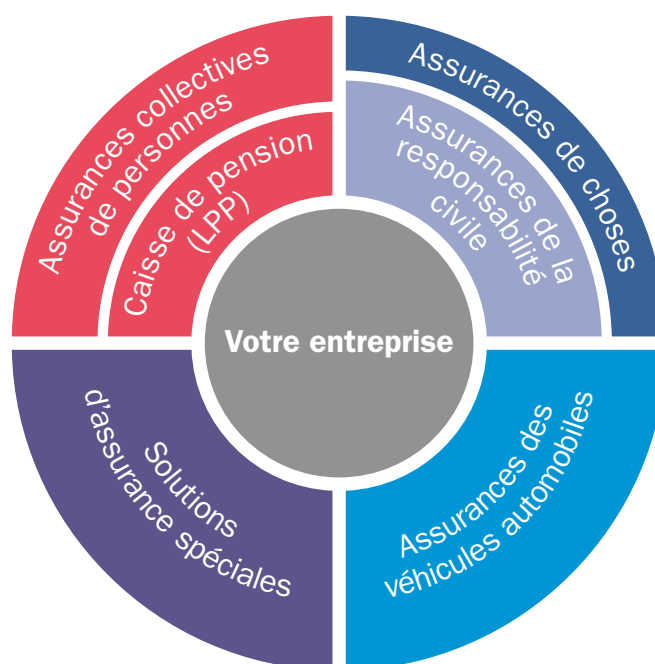
Un pack complet avec la bonne dose de sécurité /

Vous voulez protéger votre entreprise récemment créée? Pour ce faire, vous devez l'assurer. Une assurance d'entreprise sur mesure met votre bilan et votre compte de résultats à l'abri d'effets négatifs. Vous trouverez ci-après un aperçu clair des prestations proposées.

Conseils ciblés

Votre conseiller AXA analyse avec vous la situation de votre entreprise en termes de risques et de prévoyance, puis il vous propose des solutions adaptées à vos besoins pour optimiser votre concept en matière de sécurité.

Domaines abordés





Assurances de personnes

Regroupez toutes les prestations de l'assurance-accidents et de l'assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie en un seul contrat. Vos charges administratives s'en trouveront allégées et vous profiterez également d'un rabais de combinaison intéressant. La réunion des couvertures d'assurance en un seul et même contrat permet une coordination optimale des prestations assurées. Ainsi, vous évitez tout risque de surassurance ou de lacune. Rassemblez toutes les assurances en une solution globale claire et adaptée à vos besoins:

- Assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie pour le personnel
- Assurance-accidents obligatoire selon la LAA
- Assurance-accidents pour le personnel en complément à la LAA
- Assurance-accidents des clients et des visiteurs
- Assurance maladie et accidents pour les propriétaires d'entreprise

Caisse de pension (LPP)

Profitez d'un accès facile à la prévoyance professionnelle.

Assurances de choses

Elles offrent une couverture contre les conséquences financières liées à l'endommagement, la destruction ou la perte de biens ou d'installations du fait d'un incendie, d'événements naturels, de dégâts d'eau, d'un vol par effraction ou de bris de glace:

- Perte de revenus et frais supplémentaires à la suite d'un dommage matériel
- Frais de déblaiement et d'élimination des déchets, pertes sur débiteurs, frais liés aux effets du personnel et des visiteurs
- Dommages causés aux appareils techniques et aux machines
- Dommages causés aux marchandises transportées
- Dommages causés aux bâtiments

Assurance des pertes sur débiteurs

Elle couvre les factures émises qui n'ont pas été payées. En tant que propriétaire d'entreprise, vous êtes protégé contre les défauts de paiement de vos clients. Cette assurance inclut un examen de la solvabilité du client, une gestion professionnelle des recouvrements et un dédommagement garanti trois mois après la déclaration du sinistre.

Assurances de la responsabilité civile

Elles couvrent les prétentions de tiers résultant de dommages corporels et matériels ainsi que de la possession de bâtiments et de terrains qui sont formulées contre les personnes assurées et l'entreprise, et défendent ces dernières contre les prétentions injustifiées.

Assurances des véhicules automobiles

Elles vous permettent d'assurer vos véhicules automobiles dans les catégories responsabilité civile, casco complète/partielle et accidents.

Assurance de protection juridique

Cette assurance défend les intérêts juridiques de votre entreprise et prend en charge les frais en cas de litige.

Assurances de personnes pour votre personnel et pour vous-même /

Pour vos assurances en faveur du personnel, AXA vous propose un concept global qui tient compte de toutes les caractéristiques de votre entreprise et définit les prestations individuellement en fonction de vos besoins. Parmi les assurances sociales, lesquelles sont obligatoires et dans quels cas faut-il envisager une couverture supplémentaire?

La première question qui vient à l'esprit est la suivante: qui, en fin de compte, est assujéti aux assurances sociales? En fait, tous les salariés. En tant que propriétaire d'une Sàrl ou d'une SA, vous êtes soumis à la même obligation d'assurance que tout autre salarié. Pour les personnes exerçant une activité

lucrative indépendante, seules les assurances AVS/AI/APG sont obligatoires. Dans ce dernier cas, il est particulièrement important d'analyser quels sont les besoins en termes de couverture de prévoyance facultative.

Une collaboration efficace

L'offre de services d'AXA vous permet de vous décharger de vos tâches administratives afin que vous puissiez vous consacrer pleinement à vos tâches principales:

- Transmission électronique de la déclaration de salaires annuelle
- Déclaration en ligne des cas de sinistre
- Formulaires en ligne et services d'administration

Taux de cotisation pour les assurances obligatoires

		Salaire déterminant	Employeur / Salarié	Indépendant
AVS/AI	Assurance vieillesse, survivants et invalidité	Totalité du salaire	5,125% / 5,125%	Max. 9,65%
APG	Allocation pour perte de gain, allocation de maternité			
AC	Assurance-chômage	Jusqu'à un salaire annuel de 148 200 CHF	1,1% / 1,1%	Aucune cotisation
CAF	Caisse de compensation pour allocations familiales	Totalité du salaire annuel	Variable selon les cantons (p. ex. Zurich: 1,1%)	Obligatoire dans certains cantons
LAA	Assurance-accidents pour les accidents professionnels (AP) et pour les accidents non professionnels (ANP)	Jusqu'à un salaire annuel de 148 200 CHF	Taux AP/ANP	Facultative
LPP	Prévoyance professionnelle	Le salaire déterminant maximal de 84 600 CHF moins la déduction de coordination de 24 675 CHF donne un salaire assurable maximal de 59 925 CHF.	Cotisations d'épargne de 7 à 18%, plus contributions pour l'assurance de risque et le fonds de garantie. L'employeur en assume au moins la moitié.	Facultative

Etat au 1^{er} janvier 2016



Personnes assujetties à l'assurance

	Employés et propriétaire d'une Sàrl ou d'une SA	Propriétaire d'une entreprise individuelle ou en nom collectif (personne exerçant une activité lucrative indépendante)
Assurances facultatives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indemnité journalière en cas de maladie* ■ Accidents complémentaires ■ LPP surobligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indemnité journalière en cas de maladie ■ Accidents Propriétaires d'entreprise ■ LPP ■ Prévoyance individuelle
Assurances obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ■ AVS / AI / APG ■ Accidents selon la LAA * ■ LPP obligatoire ** 	<ul style="list-style-type: none"> ■ AVS / AI*
	<p>* Obligatoire dans le bâtiment et l'hôtellerie-restauration en vertu des conventions collectives de travail (CCT)</p> <p>* Les secteurs du bâtiment, du second œuvre et de l'industrie doivent être assurés auprès de la SUVA. A compter de 8h de travail hebdomadaires, on est également couvert contre les accidents susceptibles de se produire pendant son temps libre.</p> <p>** Obligation de paiement à partir d'un salaire annuel de 21151 CHF</p>	<p>Possibilité de déduction plus importante dans le cadre du 3^e pilier, assurance dans le cadre du 2^e pilier facultative</p> <p>* Aucune possibilité de bénéficier de l'assurance-chômage (AC)</p>

Etat au 1^{er} janvier 2016

Vue d'ensemble des assurances de personnes

	Description	Recommandation	Offre d'AXA
LAA	Tous les salariés sont à assurer contre les accidents professionnels. Ceux qui travaillent plus de 8h par semaine doivent aussi être couverts contre les accidents durant leur temps libre (accidents non professionnels). Les personnes exerçant une activité lucrative indépendante peuvent s'assurer de façon facultative dans le cadre de la LAA.	Le salaire maximal assuré correspond à 148 200 CHF. Pour la part du salaire qui dépasserait ce montant, il convient d'en envisager la couverture au moyen d'une assurance complémentaire.	Assurance de personnes Professional
LPP	Les salariés doivent être obligatoirement assurés à partir du 1 ^{er} janvier qui suit leur 17 ^e anniversaire si leur salaire annuel est supérieur à 21 150 CHF. Les personnes exerçant une activité lucrative indépendante peuvent s'assurer à titre facultatif auprès d'une fondation collective, de la caisse de leur association professionnelle ou de la Fondation institution supplétive.	Demandez conseil quant aux possibilités de couvertures surobligatoires invalidité, décès et vieillesse afin de vous assurer que votre personnel et vous-même bénéficiez d'une protection suffisante si un cas de prévoyance survenait, et profitez parallèlement d'avantages fiscaux.	LPP Basic / LPP Plus / LPP Family
Indemnité journalière en cas de maladie	Obligatoire uniquement en vertu de CCT spécifiques telles que celles de l'hôtellerie-restauration ou du bâtiment. Comme tout salarié, les employeurs indépendants peuvent également s'assurer dans ce cas.	Sans cette indemnité, de lourdes pertes de revenus sont à prévoir. L'employeur assure le risque lié à l'obligation légale de verser le salaire en cas de maladie.	Assurance de personnes Professional
Prévoyance individuelle	Le cas échéant, il peut être judicieux d'opter pour une solution de prévoyance individuelle (pilier 3a ou 3b), dans le but de compléter les prestations de l'AVS/AI et de la LPP. La prévoyance liée 3a permet de bénéficier de déductions fiscales plus importantes: <ul style="list-style-type: none"> ■ Indépendants disposant d'un 2^e pilier (LPP) 6768 CHF par an ■ Indépendants sans 2^e pilier (LPP) 20% du revenu, au maximum toutefois 33 840 CHF par an 	Désormais propriétaire d'une entreprise, repensez votre situation en matière de prévoyance et d'impôts. Si vous exercez une activité lucrative indépendante, vérifiez avec votre conseiller vos besoins en termes de couverture de risque pour les cas d'invalidité et de décès.	Prévoyance individuelle

Etat au 1^{er} janvier 2016

Vos avantages /

Assistance juridique

MyRight.ch: vos droits en ligne

Vous pouvez recourir gratuitement à une aide juridique en ligne compréhensible, et ce, autant de fois que vous le souhaitez. Ce portail Internet vous offre les services suivants:

- Check-lists et modèles de documents à télécharger
- Contrats personnalisables
- Réponses aux questions fréquentes

AXAjur: renseignements juridiques par téléphone

Un problème d'ordre général? Nous avons la réponse! Vous avez la possibilité de demander des renseignements juridiques par téléphone à concurrence d'une valeur de 100 CHF au cours des trois prochaines années, dans les domaines suivants:

- Droit du travail
- Droit des contrats en général (contrats régis par le code suisse des obligations, hors droit des sociétés et des papiers-valeur)

Guide Start-up

Vous trouverez dans le Guide «Créer son entreprise» des réponses aux questions les plus pressantes qui surviennent au cours de la phase de lancement, du choix de la forme juridique au business plan en passant par les finances et la protection du propriétaire, des employés et de l'entreprise.

Outil pour le business plan

Le logiciel vous fournit des exemples tirés de la pratique et établit automatiquement une planification financière: compte de résultats, besoins en capital, financement, cash-flow, bilans.

Logiciel d'entreprise Sage Start

Les liquidités sont la source d'énergie de votre entreprise. Afin de ne pas tomber à court de carburant, vous devez toujours avoir réponse à toutes les questions la concernant. Combien de mandats sont en cours? Quels produits connaissent un réel succès? Qui a déjà payé les factures? Quelles dépenses et quels versements de salaires sont prévus? Ne perdez pas le fil de vos affaires et augmentez votre marge de manœuvre avec Sage Start, le numéro un des logiciels s'adressant aux petites entreprises, aux start-up et aux associations.

Un début en toute simplicité pour une croissance durable

Facilité d'utilisation et efficacité maximale: consacrez votre temps à votre cœur de métier dès le début. Cette solution moderne vous apportera une aide précieuse dans votre travail quotidien. En outre, grâce à sa flexibilité, vous pourrez l'adapter à la croissance de vos affaires.

Vue d'ensemble de l'offre

Optez pour une solution individuelle ou pour l'offre complète. Avec chaque offre, vous recevrez un bon d'une valeur de **150 CHF** pour une formation à la Sage Academy.

Formule complète Enterprise (Lite) y compris Plus Pack

L'offre Enterprise est une offre globale qui contient l'ensemble des fonctions de comptabilité, de comptabilité salariale et de traitement des mandats. Vous pouvez ainsi gérer tous les aspects de votre entreprise, assurer vos liquidités et augmenter votre marge de manœuvre tout en bénéficiant d'un excellent rapport qualité-prix.

Avec Plus Pack, vous obtenez de l'aide en cas de questions et profitez de nombreux rabais. L'offre inclut ce qui suit:

- mises à jour du logiciel (nouvelles versions) et service packs gratuits;
- hotline ou aide en ligne gratuites (maintenance à distance);
- accès gratuit au portail client, avec système de tickets pour les demandes par écrit et banque de données des connaissances;
- 15% de réduction sur les formations produit standards et les prestations d'assistance.

Prix normal: 904 CHF

Clients d'AXA: 584 CHF

Module Comptabilité (Lite)

Faites votre comptabilité, vos décomptes de TVA et vos comptes annuels de manière rapide et sûre. Grâce à la comptabilité financière et à la comptabilité des débiteurs et des créditeurs, vous avez en tout temps une vue d'ensemble sur votre situation financière.

Prix normal: 199 CHF

Clients d'AXA: 99 CHF

Module Traitement des mandats (Lite)

Ce module permet d'établir des offres, des mandats ou des factures en quelques clics seulement. Toutes les étapes d'un mandat sont traitées de manière automatisée, selon les processus définis. Vous gérez les stocks, les achats et les ventes, les articles, les débiteurs et les créditeurs et saisissez les prestations. Vous assurez ainsi vos liquidités et payez vos factures au moment opportun.

Prix normal: 199 CHF

Clients d'AXA: 99 CHF

Prix hors TVA

* La première année, le Plus Pack d'une valeur de 325 CHF est compris dans l'offre complète Enterprise. Il est ensuite prolongé chaque fois d'une année, pour autant qu'il n'ait pas été résilié au moins trois mois avant l'expiration. Le bon de 150 CHF valable pour une formation ne peut être cumulé avec un rabais du Plus Pack.

Pour en savoir plus: www.sageschweiz.ch/axa_startup_fr





Formation pour créateurs d'entreprise

En participant au séminaire «Création d'une petite entreprise» organisé par l'Ecole-club Migros, vous partez sur des bases saines pour assurer le bon développement de votre société.

Vous apprenez à planifier et à mettre en œuvre correctement votre projet.

Ce séminaire vous sensibilisera aux processus et aux enjeux propres aux petites et moyennes entreprises. Vous aborderez des thèmes tels que le droit des raisons de commerce, le registre du commerce, les formes d'entreprises et les bases juridiques.

En tant que client bénéficiant du pack Start-up, une réduction de **100 CHF** vous est offerte à l'inscription.

Création d'une petite entreprise

Contenu	Avantages et inconvénients du travail en indépendant, business plan, formes juridiques (SA, Sàrl ou entreprise individuelle) et registre du commerce, assurance (AVS, AC, AI, APG, CAF et SUVA) et prévoyance, publicité et marketing, finances et impôts.
Cours	16
Prérequis	Aucune connaissance préalable n'est requise.
Groupe cible	Personnes qui veulent se mettre à leur compte en créant une petite entreprise.
Certificat	Attestation de cours
Lieu de formation	Selon l'offre publiée sur www.ecole-club.ch
Organisateur des cours	Ecole-club Migros



Réponses aux questions les plus fréquentes des créateurs d'entreprise /

Comment procéder pour annoncer mon entreprise à l'AVS?

Après inscription de votre entreprise au registre du commerce, vous recevrez automatiquement le formulaire d'annonce. Vous n'avez donc aucune formalité particulière à accomplir dans un premier temps. Si vous avez opté pour une raison individuelle que vous n'êtes pas obligé d'inscrire au registre du commerce, vous devez vous annoncer à la caisse de compensation (AVS/AI/APG) si vous réalisez un bénéfice supérieur à 2300 CHF* par an (art. 19 du règlement sur l'AVS). Cette dernière détermine alors si vous êtes indépendant au sens du droit des assurances sociales ou non. L'AVS a publié les critères retenus pour ce faire dans un mémento consacré aux indépendants.

Je souhaite débloquer l'avoir que je détiens auprès de ma caisse de pension et du pilier 3a afin de créer mon entreprise. Comment dois-je procéder?

Seules les personnes exerçant une activité lucrative indépendante qui se sont annoncées auprès de la caisse de compensation peuvent percevoir l'avoir qu'elles ont accumulé dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Il en va de même pour l'avoir du pilier 3a. Sont considérés comme indépendants les propriétaires d'une entreprise individuelle ou en nom collectif. Les propriétaires d'une société anonyme ou d'une Sàrl ont le statut de salarié et ne peuvent pas toucher les avoirs qu'ils détiennent dans le cadre du 2^e pilier et du pilier 3a.

C'est pourquoi, en pratique, on commence souvent par créer une entreprise individuelle que l'on transforme ensuite en société de capitaux (SA, Sàrl). La demande doit être établie dans un délai d'un an à compter du début de l'activité lucrative indépendante.

Quelle est l'imposition applicable aux avoirs de caisse de pension ou du pilier 3a ainsi perçus?

La Confédération et les cantons imposent les montants perçus au titre de revenus, et ce, à un taux réduit.

Faut-il rembourser les capitaux issus de la caisse de pension?

Il n'y a pas d'obligation de remboursement de l'avoir versé par votre caisse de pension, même en cas de modification de la forme de votre société ou d'arrêt de son exploitation. Vous pouvez faire le choix de reverser ce montant si vous disposez d'une prévoyance professionnelle active présentant un potentiel de rachat.

Comment puis-je bénéficier d'une prévoyance avantageuse d'un point de vue fiscal en étant indépendant, c'est-à-dire propriétaire d'une entreprise individuelle ou en nom collectif?

Si vous employez des salariés assurés dans le cadre de la LPP, vous pouvez être assuré au sein de la même caisse de pension, p. ex. dans une fondation collective AXA. Si vous n'avez pas d'employés, vous pouvez vous affilier, le cas échéant, à la caisse de pension de votre association professionnelle ou à la Fondation institution supplétive étatique. Parallèlement, vous avez la possibilité de cotiser au pilier 3a comme tout salarié et de bénéficier ainsi des avantages fiscaux liés à cette forme de prévoyance.

Au lieu de réaliser votre prévoyance par le biais d'une caisse de pension, vous pouvez recourir au «grand» pilier 3a: vous êtes autorisé à y verser jusqu'à 20% de votre revenu (mais 33840 CHF* au maximum). Votre conseiller définira avec vous la forme de prévoyance et le montant des prestations recommandés dans votre cas.

Une personne exerçant une activité lucrative indépendante peut-elle s'assurer de façon facultative contre le chômage?

Même sur une base facultative, il n'est pas possible pour une personne exerçant une activité lucrative indépendante de s'assurer contre le chômage; il n'y a donc logiquement aucune prime à acquitter.

Comment puis-je me protéger contre le risque financier que j'encours si mon salarié tombe malade?

L'obligation de verser le salaire en cas de maladie (telle que décrite dans l'art. 324 CO) peut être compensée par une assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie souscrite par l'employeur.

Puis-je assurer mon conjoint dans le cadre de la caisse de pension?

Vous pouvez – ou plutôt devez – assurer votre conjoint dans le cadre de la prévoyance professionnelle si ce dernier travaille avec vous et perçoit un salaire annuel supérieur à 21 150 CHF*. Si vous êtes propriétaire d'une société de capitaux, vous êtes également tenu de vous assurer à partir de ce même seuil de salaire. En tant qu'indépendant, vous pouvez vous affilier à la caisse de pension de votre conjoint (ou de votre collaborateur) si vous le souhaitez.

Je reprends l'inventaire d'une société existante. Comment sera-t-il assuré?

Dans le cadre de l'assurance de choses, les installations sont en général assurées à leur valeur à neuf. Le mieux est de s'enquérir du prix actuel des équipements concernés. Il y a fort à parier que la valeur effective des biens et des équipements achetés serait nettement supérieure à la valeur à laquelle ils apparaissent aujourd'hui dans la comptabilité s'ils devaient être remplacés à la suite d'un incendie.

Puis-je assurer mon revenu pour le cas d'une interruption de mon activité liée à un incendie ou à un dégât d'eau?

Vous pouvez vous assurer contre la perte de revenu et les frais supplémentaires induits en souscrivant une assurance des pertes d'exploitation.

Plus d'informations sur www.axa.ch/startup

Analyse des besoins d'une PME

www.axa.ch/check

Quelles assurances sont judicieuses dans votre cas?

Préparation idéale à l'entretien avec votre conseiller en assurances

Les questions de prévoyance et d'assurance appellent des réponses individuelles.
AXA vous ouvre de nouvelles perspectives et vous propose des solutions adaptées.

Demandez dès maintenant un entretien-conseil sans engagement de votre part.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357, 8401 Winterthur
24 heures sur 24: 0800 809 809
AXA Assurances SA

www.axa.ch
www.myaxa.ch (portail clients)

